

# DES LOGICIELS PERFORMANTS, OUI...MAIS... QUI FONCTIONNENT !

## CATÉGORIE C

# INFO FLASH

Le 18 juin 2014, dans une lettre ouverte au Ministre de la défense, la CFDT Défense demandait que tout soit mis en œuvre pour pallier les dysfonctionnements d'Alliance afin d'opérer le reclassement des fonctionnaires de catégorie C concernés par la modification de l'organisation des carrières. (Décret n° 2014-76 du 29 janvier 2014)

La méthode de reclassement sera manuelle, elle a été validée la semaine dernière à la DRH-MD.

Le 1<sup>er</sup> juillet devait se tenir à la DRH-MD (Arcueil) une réunion avec l'ensemble des CMG pour apporter les précisions et finaliser (nous l'espérons) la méthode de reclassement visant à faire correspondre la mise à jour du SIRH Alliance et la rédaction des arrêtés correspondants.

L'opération en paie pourrait alors débuter la semaine prochaine. (\*)

Il faut maintenant que ces reclassements soient effectifs, notifiés et payés avec effet rétroactif, et ce, sans délai.

Travailler effectivement à l'ancienne avec des «fichiers papier», ce sera certainement encore le cas pour d'autres dossiers à venir. Nous en reparlerons.

Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.

*(\*) Pour les départs en retraite, chaque situation est recalculée individuellement.*

Paris le 1<sup>er</sup> juillet 2014